

Page: 1/6

Date d'impression: 03.08.2010 Révision: 27.07.2010

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- · Identification de la substance ou de la préparation
- · Nom du produit: Hydroxyde de calcium, solution 40%
- · Code du produit: 823
- · Emploi de la substance / de la préparation Produit chimique de base
- · Producteur/fournisseur:

Thommen-Furler AG Industriestrasse 10

CH-3295 Rüti bei Büren (BE)

Tel. +41 32 352 08 00 Fax. +41 32 352 08 08

- · Service chargé des renseignements: Département Product Managment
- · Renseignements en cas d'urgence: TOX-Center: Tél. 145

2 Identification des dangers

· Principaux dangers:



Xi Irritant

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable. R 38 Irritant pour la peau.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· Éléments d'étiquetage SGH



Danger

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



Attention

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

· Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Intervention:

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P310

· Stockage:

P405 Garder sous clef.

(suite page 2)



Page : 2/6

Date d'impression : 03.08.2010 Révision: 27.07.2010

Nom du produit: Hydroxyde de calcium, solution 40%

(suite de la page 1)

· Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants	dangereux:
--------------	------------

CAS: 1305-62-0	dihydroxyde de calcium	Xi; R 37/38-41	25-50%
EINECS: 215-137-3		Danger: <a> 3.3/1	
		Attention: (1) 3.8/3; 3.2/2	

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- · Les précautions individuelles: Pas nécessaire.
- · Mesures pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes de nettoyage/récupération:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- · Précautions à prendre pour la manipulation:

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

(suite page 3)



Page : 3/6

Date d'impression : 03.08.2010 Révision: 27.07.2010

Nom du produit: Hydroxyde de calcium, solution 40%

(suite de la page 2)

· Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

1305-62-0 dihydroxyde de calcium

VME (Suisse) 5 e mg/m³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques Indications générales Forme: Liquide Blanc

Inodore

· Changement d'état

Odeur:

Point de fusion: 0°C
Point d'ébullition: 100°C

· **Point d'inflammation:** Non applicable.

(suite page 4)



Page : 4/6

Date d'impression : 03.08.2010 Révision: 27.07.2010

Nom du produit: Hydroxyde de calcium, solution 40%

		(suite de la page 3)
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.	
· Pression de vapeur à 20℃:	23 hPa	
· Densité à 20℃:	1,15 g/cm ³	
· Solubilité dans/miscibilité ave l'eau:	Pas ou peu miscible	
· valeur du pH à 20℃:	12,6	
· Teneur en solvants: Solvants organiques: Eau:	0,0 % 60,0 %	

10 Stabilité et réactivité

- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Substances à éviter:
- · Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- · Toxicité aiguë:
- · Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
- des yeux: Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

12 Informations écologiques

- · Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité):
- Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

CHF



Page : 5/6

Date d'impression : 03.08.2010 Révision: 27.07.2010

Nom du produit: Hydroxyde de calcium, solution 40%

(suite de la page 4)

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Produit:
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):



· Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport

de produits dangereux - route et train): 8 Matières corrosives.

• N° d'identification du danger:
• No ONU:
• Groupe d'emballage:
• Etiquette de danger:
80
3266
III
8

· Désignation du produit: 3266 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF,

BASIQUE, N.S.A.

· Code de restriction en tunnels

· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):



 · Classe IMDG:
 8

 · No ONU:
 3266

 · Label
 8

 · Groupe d'emballage:
 III

 · No EMS:
 F-A,S-B

 · Marine Pollutant:
 Non

· Désignation technique exacte: CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC,

 $N \cap S$

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:



Classe ICAO/IATA:
 No ID ONU:
 Label
 Groupe d'emballage:

• Désignation technique exacte: CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC,

NOS

(suite page 6)



Page : 6/6

Date d'impression : 03.08.2010 Révision: 27.07.2010

Nom du produit: Hydroxyde de calcium, solution 40%

(suite de la page 5)

· "Règlement type" de l'ONU:

UN3266, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., 8, III

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



Xi Irritant

· Phrases R:

38 Irritant pour la peau.

41 Risque de lésions oculaires graves.

· Phrases S:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Teneur en COV selon OCOV: 0 %
- · Indications réglementaires selon ORRChim Aucune.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases R importantes:

37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- · Service établissant la fiche technique: Département Product Managment
- · Contact: Dr Ludwig Muster / Bernard Zmoos
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CHF